

RÈGLEMENT – BACKYARD XPERIENCE

Article 1 : Présentation de l'événement

La **Backyard Xperience** est un événement de course à pied de type *Backyard*, basé sur le concept imaginé par Lazarus Lake.

L'événement comprend **deux épreuves distinctes** :

- **Backyard Xperience** (format Backyard Ultra, sans limite de tours)
- **Backyard Five** (format découverte, limité à cinq tours)

Les deux épreuves se déroulent **sur le même parcours**, lors du même événement, et sont régies par le présent règlement général ainsi que par leurs règles spécifiques définies ci-après.

Article 2 : Lieu – Date

Lieu de l'événement :

Salle du Muhlbach
1 rue de Mulhouse
68440 Eschentzwiller

Backyard Xperience : Départ le vendredi 01 mai 2026 à 10h.

Backyard Five: Départ le samedi 02 mai à 14h30.

Article 3 : Parcours et principe général

Le parcours consiste en une **boucle de 6,706 km**.

Un départ est donné **toutes les heures**, précisément.

Chaque participant doit effectuer la boucle complète **en moins d'une heure** pour pouvoir prendre le départ suivant .

Le temps restant avant l'heure suivante peut être utilisé librement pour récupérer.

Le parcours est identique pour les deux épreuves et entièrement balisé.

Article 4 : Épreuves proposées

4.1 Backyard Xperience (format Backyard Ultra)

La Backyard Xperience est l'épreuve principale de l'événement.

- Nombre de boucles : **illimité**
- Le principe est de réaliser le plus grand nombre de boucles possibles
- La course se poursuit jusqu'à ce qu'un seul participant termine une boucle complète dans le temps imparti

Le vainqueur est la **dernière personne encore en course**.

Tous les autres participants sont alors considérés comme **DNF (Did Not Finish)**.

Un classement sera établi en prenant en compte le nombre de tours, le temps durant les boucles seront prises en compte en cas d'égalité du nombre de tours.

4.2 Backyard Five (format limité)

La Backyard Five est une épreuve découverte destinée aux participants souhaitant s'essayer au format Backyard.

- Nombre de boucles : **limité à cinq (5)**
- Distance totale maximale : **33,53 km**
- À l'issue de la cinquième boucle, la course est terminée pour les participants de ce format
- Aucun départ supplémentaire n'est autorisé

Sont considérés comme **finishers** tous les participants ayant validé les cinq boucles dans le temps imparti.

Les autres participants sont considérés comme **DNF** sur ce format.

Un classement sera établi en prenant en compte le nombre de tours, le temps durant les boucles seront prises en compte en cas d'égalité du nombre de tours.

Article 5 : Inscriptions

5.1 Modalités

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via Spokrono, dans la limite des places disponibles.

Nombre maximum de participants :

- Backyard Xperience : **200 dossards**
- Backyard Five : **200 dossards**

Une liste d'attente pourra être mise en place pour chaque épreuve.

5.2 Tarifs

Tarifs d'inscription :

- Backyard Xperience : **80 euros**
- Backyard Five : **35 euros**

L'inscription comprend :

- La participation à l'épreuve choisie
 - Un dossard avec système de chronométrage
 - L'accès aux ravitaillements
-

5.3 Annulation et remboursement

La politique de remboursement est en cours de définition.

Les modalités définitives seront précisées sur la plateforme d'inscription.

Toute inscription implique l'acceptation de la politique en vigueur au moment de l'inscription.

Aucun transfert de dossard n'est autorisé sans l'accord de l'organisation.

Article 6 : Départs

Le premier départ est donné à l'heure annoncée par l'organisation.

Chaque départ a lieu **précisément une heure après le précédent**.

Tout participant doit impérativement être présent dans la zone de départ au moment du signal.

Tout départ en retard entraîne l'élimination immédiate.

Un compte à rebours sera annoncé avant chaque départ :

- 3 minutes
 - 2 minutes
 - 1 minute
-

Article 7 : Règles de course

Chaque boucle doit être réalisée :

- dans le tracé officiel
- intégralement
- dans le temps imparti

Tout écart de parcours ou non-pointage entraîne la disqualification.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à courir, marcher, suivre à vélo ou apporter une assistance sur le parcours.

Article 8 : Assistance

L'assistance est autorisée uniquement dans la zone de repos située à proximité de la zone de départ et d'arrivée.

Toute aide extérieure sur le parcours est strictement interdite (ravitaillement, matériel, éclairage, etc.).

Article 9 : Logistique et autonomie

L'épreuve pouvant durer plusieurs heures ou jours, chaque participant est responsable de sa logistique personnelle.

Les participants doivent prévoir leur propre matériel (alimentation, vêtements, chaise, couverts, etc.).

Un espace intérieur sera mis à disposition.

Article 10 : Conditions de participation et justificatif médical

La participation est ouverte aux personnes âgées de **20 ans minimum**.

Chaque participant devra fournir l'un des documents suivants :

- un PPS valide,
 - ou une licence sportive en cours de validité,
-

Article 11 : Dossards

Le retrait des dossards s'effectuera sur place selon les horaires communiqués.

Le dossard doit être porté de manière visible à chaque départ et à chaque arrivée.
L'absence de dossard visible entraîne l'élimination.

Article 12 : Matériel obligatoire et interdit

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable chargé
- Couverture de survie
- Sifflet

Matériel interdit :

- Bâtons
 - Toute aide artificielle
-

Article 13 : Droit à l'image

Tout participant autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins de communication et de promotion, sans contrepartie financière.

Article 14 : Responsabilité

La participation se fait sous l'entièvre responsabilité du participant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure, de défaillance physique ou psychique, ou de vol ou dégradation de biens personnels.

Article 15 : Sécurité et entraide

Les participants se doivent entraide et assistance.

Toute situation dangereuse ou incident doit être signalé immédiatement à l'organisation.

Tout manquement aux règles de sécurité pourra entraîner une disqualification.

Article 16 : Respect de l'environnement

Aucun déchet ne doit être jeté sur le parcours ou sur le site de l'événement.

Tout manquement sera sanctionné par l'organisation.

Article 17 : Comportement

Tout comportement irrespectueux envers les participants, les bénévoles, l'organisation ou le public pourra entraîner une exclusion immédiate et une interdiction de participation aux éditions futures.

Article 18 : Assurance – Force majeure – Annulation

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur.

Chaque participant doit disposer d'une assurance personnelle.

En cas de force majeure, décision administrative ou condition mettant en danger la sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler l'événement, sans obligation de remboursement, sauf décision contraire.

Article 19 : Acceptation du règlement

Toute inscription à la Backyard Xperience implique la prise de connaissance et l'acceptation pleine et entière du présent règlement.